

SEANCE DU 10 MARS 2020

L'an deux mil vingt et le dix mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. Jean-François PRADALIER Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 3 mars 2020

Etaient présents : M. Jean-François PRADALIER, M. Christian DELLUS, M. Claude CALIXTE, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Virginie MALTESE-COLAS, M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-Claude CABRIT, Mme Valérie RABREAUD, M. Jean-François BOSCUS et Mme Françoise COSTES

Absente et excusée : Mme Céline CHAUVIER

Secrétaire : Mme Virginie MALTESE-COLAS a été nommé secrétaire.

Vote du Budget primitif et du Compte Administratif : Budget Commune :

Compte Administratif 2019 :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Patrice PHILOREAU vote et arrête le C.A. 2019 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	279 699.78 €	401 680.44 €
Section d'investissement	911 440.43 €	843 248.92 €

Budget Primitif 2020 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Sections de fonctionnement	500 163.66 €	500 163.66 €
Sections d'investissement	634 469.21 €	634 469.21 €

Vote du Budget primitif et du Compte Administratif : Budget Lotissement Blanzague :

Compte Administratif 2019 :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Patrice PHILOREAU vote et arrête le C.A. 2019 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	36 185.33 €	36 186.72 €
Section d'investissement	2 878.83 €	33 306.50 €

Budget Primitif 2020 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	202 346.66 €	202 346.66 €
Section d'investissement	202 344.66 €	202 344.66 €

Régularisation des charges pour les années 2018 et 2019 de la Maison de Santé de Villecomtal :

La régularisation des charges s'élève à 1 176.90 euros. Cette somme sera prélevée au budget primitif 2020 à l'article 62878.

Questions diverses :

En fin de séance M. Boscus demande la parole afin de refaire un point sur l'adressage et faire part de son mécontentement, ce qui a bien été entendu par l'ensemble du conseil. Ce dossier reste ouvert et sera revu dans le calme et l'apaisement afin de trouver un compromis recevable par toutes les parties.